



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25056204

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

22 AVR. 2025

Le Greffier

N° d'entreprise : **0417 233 820**

Nom

(en entier) : **CEREAL TESTER**

(en abrégé)

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Plomcot 6/3 - 6224 Fleurus**

Objet de l'acte : Démission - Nomination Administrateurs - Démission Délégué à la Gestion Journalière - Union de toutes les actions dans une seule main - Procuration

(extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 31 mars 2025)

L'actionnaire unique prend connaissance de la démission d'Isabelle Guében, Elisabeth Bouchat et Frédérique Bouchat comme administrateurs de la Société avec effet immédiat, le 31 mars 2025.

L'actionnaire unique décide de nommer Koen D'Haese, résidant à Lagestraat 10, 9850 Deinze, et Liesbet D'Haese, résidant à Kleitstraat 13, 9930 Lievegem, comme administrateurs de la Société (sans qualité d'administrateur statutaire) avec effet immédiat, et pour une période qui prendra fin lors de l'assemblée annuelle qui statuera sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2030.

Une procuration spéciale est accordée à chaque administrateur de la société, à Olivier Cockx, Matteo De Grauwe et tout autre avocat du cabinet HENC SRL, dont les bureaux sont situés à Frankrijklei 5 boîte 401, 2000 Anvers, ainsi qu'à Ad-Ministerie SRL, ayant son siège à Brusselsesteenweg 66 1860 Meise, et tous leurs mandataires (y compris Adriaan de Leeuw), chacun séparément et avec possibilité de substitution, pour représenter la Société en vue des formalités de dépôt et de publication à accomplir dans le cadre des résolutions susmentionnées, et notamment de rédiger et signer tous documents et formulaires et d'accomplir tous actes nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement des formalités relatives au dépôt au greffe du tribunal de l'entreprise compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur belge des résolutions ci-dessus, ainsi que d'adapter l'inscription de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises à cet effet et d'accomplir tous actes à cet effet et, le cas échéant, auprès de l'administration de la taxe sur la valeur ajoutée.

(extrait du Procès-verbal de la réunion de l'organe d'administration du 31 mars 2025)

Les administrateurs ont pris connaissance et prennent acte de la démission de Dominique Bouchat, comme personne déléguée à la gestion journalière de la Société, avec effet immédiat, et lui retire par la présente toutes ses compétences en la matière.

Une procuration spéciale est accordée à chaque administrateur de la société et à Olivier Cockx, Matteo De Grauwe et tout autre avocat du cabinet HENC SRL, dont les bureaux sont situés à Frankrijklei 5 boîte 401, 2000 Anvers, ainsi qu'à Ad-Ministerie SRL, ayant son siège à Brusselsesteenweg 66 1860 Meise, et tous leurs mandataires (y compris Adriaan de Leeuw), chacun séparément et avec possibilité de substitution, pour représenter la Société en vue des formalités de dépôt et de publication à accomplir dans le cadre des décisions susmentionnées, et notamment de rédiger et signer tous documents et formulaires et d'accomplir tous actes nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement des formalités relatives au dépôt au greffe du tribunal de l'entreprise compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions ci-dessus, ainsi que d'adapter l'inscription de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises à cet effet et d'accomplir tous actes à cet effet et, le cas échéant, auprès de l'administration de la taxe sur la valeur ajoutée.

(extrait de la Déclaration conformément à l'article 2:8 § 4 du Code des sociétés et associations du 31 mars 2025)

[...]

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/04/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Réservé
au
Moniteur
belge

Une procuration spéciale est accordée à chaque administrateur de la société et à Olivier Cockx, Matteo De Grauwe et tout autre avocat du cabinet HENC SRL, dont les bureaux sont situés à Frankrijklei 5 boîte 401, 2000 Anvers, ainsi qu'à Ad-Ministerie SRL, ayant son siège à Brusselsesteenweg 66 1860 Meise, et tous leurs mandataires (y compris Adriaan de Leeuw), chacun séparément et avec possibilité de substitution, pour représenter la Société en vue des formalités de dépôt et de publication à accomplir dans le cadre de la présente déclaration conformément à l'article 2:8 § 4 du Code des sociétés et des associations, et notamment préparer et signer tous les documents et formulaires et accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement des formalités relatives au dépôt au greffe du tribunal des sociétés compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur belge du dépôt de la présente déclaration conformément à l'article 2:8 § 4 du Code des sociétés et des associations.

Ad-Ministerie SRL
représentée par
Adriaan de Leeuw

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 30/04/2025 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).